



**SNUTER – FSU**

**173 rue de Charenton 75012 Paris**

**☎ 01 43 47 53 95 01 49 88 06 17**

✉ [contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr) [www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

Communiqué de presse de la FSU Territoriale :

### **Menaces de suppression de dizaines de milliers d'emplois dans l'animation.**

Depuis la publication du décret le 28 juin 2017 permettant aux collectivités de mettre fin à l'organisation du temps scolaire en 4,5 jours d'école, les menaces se précisent sur l'avenir de milliers d'emplois d'animation. Si pour la rentrée 2017/2018, peu de collectivités ont décidé d'abandonner le temps d'activité périscolaire, elles seront très nombreuses à le faire dans un an. Environ 200 000 postes sont concernés, tant dans le secteur public que dans le mouvement associatif de l'éducation populaire.

La FSU territoriale refuse que tout le travail et l'investissement des professionnels de l'animation dans le cadre des projets éducatifs territoriaux soient balayés par des décisions unilatérales faisant fi de l'intérêt des enfants. Des besoins il y en a, non seulement par le nécessaire développement des CLSH, (une journée entière serait libérée par semaine) mais également en soutien au fonctionnement de l'école (gestion BCD ; aide à l'encadrement d'activités scolaires, maintien du parc informatique des écoles, volume de temps de travail des ATSEM, ....).

Pour la FSU territoriale, ce qui a pu être financé pour les enfants et l'école doit continuer à l'être quel que soit le choix fait par les collectivités.

La FSU territoriale rappelle que toute diminution du temps de travail en dessous de 28 heures, où de plus de 10% est une suppression d'emploi qui nécessite un avis du CT et un accord de l'agent titulaire.

Pour la FSU Territoriale : Ni fin de contrat, ni licenciement, ni diminution du temps de travail des agents-assurant des fonctions d'animation !

Paris, le 6 juillet 2017

#### ***Contacts presse :***

Didier Bourgoïn : 06 80 32 33 27

Daniel Clerembaux : 06 22 09 80 30

